



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Code des relations entre le public et l'administration

## COMMUNE DE LA POSSONNIERE

Par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2024 n° 82 du 29 avril 2024, une enquête publique est ouverte en mairie de La Possonnière du lundi 13 mai 9h au lundi 27 mai 2024 12h30 soit 15 jours, sur demande de SNCF Réseau conformément aux articles R.134-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

Projet : Suppression du passage à niveau n°268 sur la ligne Tours – St Nazaire.

La décision de suppression du passage à niveau sera prise par arrêté préfectoral.

Consultation du dossier d'enquête et du registre pour observations ou propositions :  
Mairie de La Possonnière, 31 rue de la Mairie, 49170 La Possonnière aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Dossier également consultable sur le site de la préfecture de Maine-et-Loire :

[www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubrique Publications - Enquêtes publiques)

M. Philippe CRUYPENINCK, directeur développement et homologations retraité, désigné comme commissaire-enquêteur effectuera ses permanences et recevra les observations du public le :

- Mardi 14 mai 2024 de 14h à 18h
- Lundi 27 mai 2024 de 9h à 12h30

Les observations pourront être adressées au commissaire-enquêteur par correspondance en mairie de La Possonnière qui les annexera au registre d'enquête.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

L'ensemble du dossier sera publié sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubrique Publications – Enquêtes publiques)

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans le lieu où s'est déroulée l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur le site [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubrique Publications – Enquêtes publiques) pendant un an.

Le présent avis et le dossier de demande de suppression sont mis en ligne sur le site internet susvisé.